



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-195

PUBLIÉ LE 31 MARS 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale**

75-2025-03-31-00001 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (11 pages) Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-03-27-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (Antenne FECAMP) (5 pages) Page 15

75-2025-03-27-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (Antenne VIERZON) (4 pages) Page 21

75-2025-03-24-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - (cadres du pôle gestion fiscal) (3 pages) Page 26

75-2025-04-01-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - avril 2025 (3 pages) Page 30

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-03-31-00001

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, Directeur d'hôpital, chargé de mission expert près de la Direction, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, G, H, I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière, responsable du service des admissions, frais de séjours et traitements externes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Alain PIERREMONT**, responsable de la sécurité anti malveillance, à l'effet de signer les plaintes déposées au commissariat de police pour le compte du GHU,
- **Madame Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

#### **ARTICLE 4 : Sites du GHU**

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

## **ARTICLE 5 : Directions fonctionnelles**

**a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines et de **Madame Sarah LEBERT**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Yves GUE**, contractuel, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci

4/11

uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de **Madame Nadjet MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjet MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et

5/11

Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**b) En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, ingénieur hospitalière, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Stéphane DUVAL**, cadre supérieur de santé, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Claudie REGNAULT**, assistante sociale, responsable adjointe du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Béatrice D'HONDT, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,

**c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Finances et de la Recherche liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** en sa qualité de Directrice des Finances et de la Recherche et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**d) En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice chargée des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice chargée des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur rendu FEYDY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et Adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Lucas BALZAMO**, ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes, adjoint au Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières

7/11

correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

**g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Sébastien DOLHEM**, responsable du secteur proximité à la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les bons de commande rattachés à un marché public de classe 2 ou 6 à hauteur de dix mille (10 000) euros maximum et liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

## **ARTICLE 6 : Délégations sur les sites du GHU**

**En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

**En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,

- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, Responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN**, directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Magali PREPIN-THOMAS**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe, Directrice Usagers-Risques-Crise et Qualité, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

## **ARTICLE 7 : Administrateurs de garde**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

### **Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU**

**Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU

**Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

**Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la directrice du GHU

**Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines

**Quentin POITOU**, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche

**Magali PREPIN THOMAS**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

**Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Affaires médicales et Directrice des Finances et de la Recherche

**Catherine SORIN**, Directrice des Soins, Coordinatrice adjointe générale des soins

**Alice VEYRIE**, Directrice d'hôpital en détachement de l'AP-HP

### **Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :**

**Djilali BELGHAOUTI**, Cadre supérieur de santé

**Stéphane DUVAL**, Cadre supérieur de santé

**Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière

**Catherine KARNYCHEFF**, Cadre de santé

**Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière

**Camille NUNES**, Attachée d'administration hospitalière

**Ahmed RAOUI**, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS

**Nathalie ROGER**, Technicienne supérieure hospitalière

**Isabelle SONGEONS**, Adjointe des cadres hospitaliers

**Jeremy THOMAS**, Cadre supérieur de santé

### **Site d'Emile-Roux :**

**Anne-Sophie DANIEL**, Ingénieure Qualité Risques Usagers

**Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du Site d'Emile-Roux

**Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

**Virginie HEUDE**, Cadre de santé

**Corinne MASSON**, Cadre de santé

**Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers

**Iphana RHODE**, Ingénieure logistique approvisionnement

### **Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau**

**Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres Hospitaliers

**Huguette BIAS**, Adjoint des cadres Hospitaliers

**Fanny BROCARD**, Adjoint administratif hospitalier

**Yamina FELOUAH**, Attachée d'administration hospitalière

**Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

**Florence GRANGEARD**, Adjoint des cadres hospitaliers

**Christiane L'ETANG**, Technicien supérieur hospitalier

**Nathalie PAYET MACQUET**, Responsable des services économiques

**Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau

**Philippe VASSEUR**, Directeur d'hôpital, chargé de mission auprès de la Direction

**ARTICLE 8** : L'arrêté n°75-2025-02-28-00001 du 28 février 2025 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 9** : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 31 mars 2025  
La Directrice du GHU APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor  
SIGNÉ  
**Edith BENMANSOUR**

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-03-27-00013

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(Antenne FECAMP)

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de  
France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Fécamp

---

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Bruno GAILLARD, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Fécamp,

ainsi qu'à :

Fabrice HOBA, inspecteur divisionnaire, Sophie BOULLARD, inspectrice, Rodrigue MERLOT et Stéphane JANCI inspecteurs, adjoints au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 6<sup>ème</sup>-7<sup>ème</sup>,
- SIE Paris 9<sup>ème</sup>,
- SIE Paris 15<sup>ème</sup>,
- SIE Paris 16<sup>ème</sup>,

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses par demande</b>
ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	10 000 €
BAUER Charline	Agent contractuel (B)	10 000 €
BORDEAUX Aurélie	Agent contractuel (B)	10 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	10 000 €
DE MONTE Audrey	Contrôleur	10 000 €
DE SOUSA Hélène	Agent contractuel (B)	10 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	10 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	10 000 €
DELAY Noémie	Contrôleur	10 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	10 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	10 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	10 000 €
KONE Fatin	Agent contractuel (B)	10 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	10 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	10 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	10 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	10 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	10 000 €
PREVOTS Laëtizia	Contrôleur	10 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	10 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	10 000 €
ROUSSELLE Julien	Contrôleur	10 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	10 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	10 000 €

BARROIS Sylvia	Agent contractuel (C)	2 000 €
CHAIF Sandra	Agent contractuel (C)	2 000 €
CORDIER Estelle	Agent contractuel (C)	2 000 €
DE LAUNAY Florent	Agent administratif	2 000 €
DELAFOSSE Véronique	Agent administratif	2 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	2 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	2 000 €

BARROIS Sylvia	Agent contractuel (C)	2 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	2 000 €
RECROIX Ilouna	Agent contractuel (C)	2 000 €
ROBERT Alice	Agent administratif	2 000 €
SLAMA MATHILDE	Agent contractuel (C)	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
ARTINO Angélique	Contrôleur	10 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	10 000 €
BRAULT Rénata	Contrôleur	10 000 €
DE MONTE Audrey	Contrôleur	10 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	10 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	10 000 €
DELAY Noémie	Contrôleur	10 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	10 000 €

BAUER Charline	Agent contractuel (B)	10 000 €
BORDEAUX Aurélie	Agent contractuel (B)	10 000 €
DE SOUSA Hélène	Agent contractuel (B)	10 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	10 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	10 000 €
KONE Fatin	Agent contractuel (B)	10 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	10 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	10 000 €

BAUER Charline	Agent contractuel (B)	10 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	10 000 €
MARCOTTE Romain	Contrôleur	10 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	10 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	10 000 €
RENOULT Sandrine	Contrôleur	10 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	10 000 €
ROUSSELLE Julien	Contrôleur	10 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	10 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	10 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté s'applique à compter du 1er avril 2025.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de Paris..

A Paris, le 27 mars 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-03-27-00014

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(Antenne VIERZON)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de  
France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Vierzon

---

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Hervé PREVOT, inspecteur principal, responsable de l'antenne de Vierzon,

ainsi qu'à :

Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire, Estelle BELLOU-KOUKOU, Anthony CORMIER et Adama TRAORE, inspecteurs, adjoints au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème,
- SIE Paris 8ème ELYSEES,
- SIE Paris 8ème MADELEINE,
- SIE Paris 17ème,

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>
BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
CHAPRON Emilie	Contractuel (B)	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
GIRARD Adrien	Contrôleur	10 000 €
MAROUBY Pierre	Contrôleur	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €
RENUIT Antoine	Contrôleur	10 000 €
SINUVONG Malasy	Contrôleur	10 000 €
THOMAS Stéphanie	Contrôleur	10 000 €

CHERRIER Steve	Agent administratif	2 000 €
LECOMTE Clémence	Contractuel (C)	2 000 €
MAZON Samuel	Agent administratif	2 000 €
SOUBIEUX Nicolas	Agent administratif	2 000 €

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>
BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
CABRIT Ludovic	Contrôleur	10 000 €
DIOUF Mouhamadou	Contrôleur	10 000 €
EUDARIC Gilles	Contrôleur	10 000 €
GONTHIER Romain	Contrôleur	10 000 €

BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
HOUNKPONOU Max	Contrôleur	10 000 €
JOUBERT Julien	Contractuel (B)	10 000 €
MEYER Joëlle	Contrôleur	10 000 €
OUSSOU Sosthene	Contrôleur	10 000 €
PHILIPPON Valentine	Contrôleur	10 000 €
PONTET Damien	Contrôleur	10 000 €
PRISQUE Christel	Contrôleur	10 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	Contractuel (B)	10 000 €
TESSERAU Elionore	Contrôleur	10 000 €
THOMAS Stéphanie	Contrôleur	10 000 €
RETORE Amélie	Contractuel (C)	2 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté s'applique à compter du 1er avril 2025.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de Paris.

A Paris, le 27 mars 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-03-24-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
(cadres du pôle gestion fiscal)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances  
publiques d'Île-de-France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000€ en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€ ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 24 mars 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

## ANNEXE N° 1

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

<b>Nom</b>	<b>Grade</b>
Mme Valérie ALLARD	Inspecteur principal
Mme Laetitia BALLIS	Inspecteur principal
M. Lionel BAUVALET	Inspecteur principal
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspecteur principal
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspecteur principal
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspecteur principal
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspecteur principal
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspecteur principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspecteur principal
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspecteur principal
Mme Nelly TARDIVEL	Inspecteur principal
Mme Martine BRANCON	Inspecteur divisionnaire
M. Renaud DROZDEK	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspecteur divisionnaire
Mme Christine NAUMANN	Inspecteur divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspecteur divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspecteur divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-01-00001

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts - avril 2025

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises</b>
HUMBERT Xavier	Paris 1 <sup>er</sup> – 2 <sup>e</sup>
TAMAIN Michel	Paris 3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup>
BINET Olivier	Paris 5 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>
LEMAIRE Pascal	Paris 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 <sup>e</sup>
MILLAUD Didier	Paris 10 <sup>e</sup>
BOYER Philippe	Paris 11 <sup>e</sup>
BONNIN Philippe	Paris 12 <sup>e</sup>
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 <sup>e</sup>
MARTINEAU Christophe	Paris 15 <sup>e</sup>
POUPLARD Damien	Paris 16 <sup>e</sup>
TUCOO Françoise	Paris 17 <sup>e</sup>
AMITRANO Philippe	Paris 18 <sup>e</sup>
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 <sup>e</sup>
GACHE Rose-Marie	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services des Impôts des Particuliers</b>
CELANTE Renzo	Paris Centre
DUNAS Eric	Paris 5 <sup>e</sup> – 6 <sup>e</sup> – 7 <sup>e</sup>
CORBIER Stéphane	Paris 9 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup>
ANDRE David	Paris 11 <sup>e</sup>
CONTAMINE Laurent	Paris 12 <sup>e</sup>
JESBAC Noël	Paris 13 <sup>e</sup>
BOYARD Patrick	Paris 14 <sup>e</sup>
PAVY Pascal	Paris 15 <sup>e</sup> Est
SBRISSA Nathalie	Paris 15 <sup>e</sup> Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 <sup>e</sup> Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 <sup>e</sup> Nord
TESTEVIDE Lionel	Paris 17 <sup>e</sup>
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18 <sup>e</sup> Boucry
DUBOIS Frédéric	Paris 18 <sup>e</sup> Grandes Carrières
DUMONT Olivier	Paris 19 <sup>e</sup>
BOUVET Matthieu	Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Services de Publicité Foncière</b>
AULARD Denis p.i.	Paris 1 <sup>er</sup> bureau
AULARD Denis	Paris 2 <sup>e</sup> bureau
	<b>Services Départementaux d'Enregistrement</b>
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	<b>Brigades de vérification</b>
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Centre
GAMRACY Nicole	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann, p.i.	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
HAÏK Élise	11 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith	4 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
GREEF Pascale	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est

LANGE Christian	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Est
GUINARD Matthieu	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GRAILLE Christine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 <sup>ère</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
BOECHAT Myriam	9 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
CAYLA Olivier	5 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7 <sup>e</sup> brigade de vérification Paris Sud
	<b>Brigades Patrimoniales</b>
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 <sup>er</sup> /2 <sup>ème</sup>
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
Laure RAY	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 <sup>e</sup> Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 <sup>e</sup>
AUMEGEAS Philippe, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 <sup>e</sup>
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 <sup>e</sup>
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 <sup>e</sup>
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15 <sup>e</sup>
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 <sup>e</sup>
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 <sup>e</sup>
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 18 <sup>e</sup>
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 <sup>e</sup>
DURAND Marie-Pauline p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 20 <sup>e</sup>
	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>
VAPPERAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 <sup>e</sup>
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 <sup>e</sup>
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 <sup>e</sup>
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 <sup>e</sup>
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 <sup>e</sup>
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 <sup>e</sup>
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 <sup>e</sup>
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 <sup>e</sup>
	<b>Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)</b>
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>
	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1

THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	<b>Trésoreries Paris amendes</b>
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	<b>Centres des Impôts Fonciers</b>
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2

La Responsable du pôle Pilotage et Ressources  
Des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON